

Nouveaux habitants

Vous venez de vous installer à La Madeleine ? Vous souhaitez y emménager ? Voici toutes les démarches concernant les nouveaux habitants !

Préparez votre emménagement

Pour réserver un stationnement le temps de votre emménagement, vous pouvez faire une [demande d'occupation du domaine public](#). Cette demande doit être faite 10 jours avant l'emménagement.

Déclarez votre changement d'adresse

Déclarer votre changement d'adresse sur la [plateforme](#) dédiée du service public et changez vos coordonnées à plusieurs organismes privés et publics en quelques clics.

Listes électorales

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir le [formulaire dédié](#), comme pour une première inscription.

Emploi

Vous pouvez consulter les offres dans « [La Mairie recrute](#) » ou déposer votre CV en candidature spontanée sur le [portail emploi de la Ville](#).

[Image](#)

Nouvellement arrivés ?
Les entreprises locales
vous sont inconnues ?

—

LA VILLE VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES !

- 1 Connectez-vous sur le portail emploi
- 2 Créez votre CV par compétences ou aptitudes
- 3 Envoyez-le à des centaines de recruteurs potentiels pour décrocher des rendez-vous

La Madeleine
Proche de tout, proche de tous !

Déclarez-vous comme nouvel habitant via le formulaire ci-dessous afin d'être invité à la cérémonie d'accueil 2024.

rgba(255,255,255,1)

[Mairie de La Madeleine](#)

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 79](tel:0320127979)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h15 Samedi : 8h30-12h (Accueil et état-civil)

mairie@ville-lamadeleine.fr

Lire aussi

[La collecte des déchets](#)